

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1205

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, Mme Chapdelaine, rapporteure thématique M. Bies, rapporteur thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

APRÈS L'ARTICLE 41, insérer la division et l'intitulé suivants:

Section 4

Dispositions relatives à l'éducation

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement crée une nouvelle section pour regrouper les articles additionnels relatifs au domaine de l'éducation.